

Bienvenue au SANILHAC BADMINTON CLUB !

Votre club est une association conviviale composée de femmes et d'hommes qui ont en commun le même plaisir de jouer au badminton.

Nous avons pu reprendre le chemin des terrains de jeu après une deuxième saison consécutive marquée par la pandémie mondiale de la Covid-19.

La qualité des équipements mis à notre disposition par la Mairie de Sanilhac que je remercie, la diversité des créneaux horaires, l'ambiance du SASBad 24, l'amour partagé pour notre sport sont gages d'une belle année badiste 2021-2022.

Les membres du Conseil d'administration ont travaillé d'arrache-pied pour vous proposer une grande variété d'animations qui je l'espère vous enthousiasmeront.

Cette nouvelle année est placée sous le signe du plaisir avec de belles rencontres en perspective, des matchs disputés avec des joueurs compétiteurs ou loisirs, chevronnés ou débutants. Le mélange des joueurs par la mixité des âges, des sexes et des niveaux de jeu est la grande force de notre club et une qualité précieuse à maintenir.

Je vous souhaite pour une saison badiste intense, riche en émotions et très sportive.

*La Présidente,
Stéphanie BOUTRY*

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SANILHAC BADMINTON CLUB

Article 1

Les nouveaux arrivants ont droit à un essai de 3 séances avant de décider de leur inscription, et ce dans un délai de 2 semaines. Au-delà de ces 3 séances (ils ne sont plus assurés), ou des 2 semaines passées, ils doivent impérativement remettre leur certificat médical, signer et régler leur inscription. Un délai de paiement peut toutefois être accordé (mais pas de délai de remise du certificat médical).

Les ré-inscriptions de joueurs déjà licenciés l'année précédente sont à remettre dès les 3 premières séances.

Article 2

Les joueurs arrivant en premier en début de séance doivent participer à l'installation des poteaux et filets.

Les joueurs doivent prendre soin des locaux et du matériel prêté par l'association, et notamment ramasser et ranger les volants et les plumes à la fin de chaque match et en fin de séance.

Avant de quitter la salle, les derniers joueurs doivent aider au balayage et à la fermeture de la salle.

Article 3

Les joueurs doivent participer aux séances dans une tenue adaptée, notamment avec des chaussures de sport en salle propres avec semelles claires et chaussées à l'entrée sur les cours.

Saison 2021-2022



BIENVENUE AU SAS BAD 24



Portable : 06.87.19.50.55 (S. Boutry)

Courriel : contact@sasbadminton24.fr

Site web : sasbadminton24.fr / Facebook : SAS Badminton 24

Sanilhac Badminton Club

Règlement intérieur

Je soussigné
Atteste avoir bien pris connaissance du Règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Fait à Le
Ecrire « lu et approuvé » :.....

Signature :

Autorisation de photographier et de diffuser votre image

Je soussigné
Pour les parents : agissant en tant que père mère
de l'enfant

Autorise le SAS Badminton à utiliser mon image
(l'image de mon enfant) pour sa publicité et sur internet.

N'autorise pas le SAS Badminton à utiliser mon image
(l'image de mon enfant).

Fait à Le

Signature :

Précisions vestimentaires pour les jeunes et les Interclubs

Nom et prénom :

Taille de T-Shirt :

Profession et talents particuliers (facultatif)

Quel est votre profession ?

Quels sont les talents particuliers (cuisine, bricolage...) ?

.....
.....
.....
.....
.....

Article 4

Les joueurs doivent se conformer aux instructions données par la Présidente et/ou les membres du Conseil d'administration, l'entraîneur, ou le responsable de séance, dans le cadre des entraînements et compétitions.

Article 5

En cas d'excédent de joueurs par rapport à la capacité de la salle (20 personnes dans la salle 1 et 28 personnes dans la salle 2), les licenciés réguliers (ayant effectué leur inscription en totalité) auront priorité sur les autres joueurs (joueurs non encore licenciés, joueurs invités...). D'autre part, les joueurs doivent veiller à ne pas monopoliser un terrain trop longtemps en cas d'affluence (exemple : réduction du temps de match à un set, et donc attente sur les côtés avant de se réinstaller sur un autre terrain).

Article 6

Les séances de jeu libre doivent avoir lieu dans un esprit de convivialité, et les joueurs confirmés doivent rencontrer les débutants ou des joueurs moins expérimentés au minimum 1 match par séance.
En cas de nombre impair de joueurs, des dispositions doivent être prises afin que le joueur impair restant puisse jouer dans des délais brefs.

Article 7

Il est interdit de consommer tabac, drogue, alcool et nourriture durant les séances d'entraînement dans les salles et d'avoir un comportement inadapté (cris, jurons, jets de raquette, etc.).

Article 8

Les joueurs doivent régler sans délai les achats de matériel et les inscriptions aux compétitions 15 jours avant, uniquement par chèque.

Article 9

Les enfants accompagnés par leurs parents sont sous leur responsabilité.

Article 10

Il est interdit, sauf autorisation expresse de la Présidente ou du bureau, d'utiliser les salles de sports et les installations et matériels de badminton en dehors des horaires habituels.

Article 11

Un joueur souhaitant exceptionnellement inviter à une séance une ou plusieurs personnes extérieures doit en faire la demande préalablement à la Présidente ou à un membre du bureau qui en parlera à la Présidente.

Article 12

Le présent règlement est réputé accepté par tout membre du club dès son inscription. Tout manquement à son respect peut entraîner un avertissement et aller jusqu'à la radiation du ou des joueurs concernés, suivant l'article 6 des statuts.